Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 5 avril 2022, à 19 h, au 124 rue Principale, Palmarolle, ceux-ci ont adopté le *Règlement nº 332* intitulé : « *Traitement des élu(e)s municipaux* ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal lors des heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À PALMAROLLE CE HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE P.I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P.I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D' OFFICE QUE J' AI PUBLIÉ L' AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE P.I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P.I.